

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Messidor, an VI.



*Reprise des hostilités entre les troupes de Passwan-Oglou et celles du grand-seigneur. — Bruit à Constantinople de la sortie d'une escadre russe des ports de la Crimée. — Arrivée du citoyen Sieyes à Rastadt. — Note des ministres prussiens concernant les dernières demandes des ministres français. — Détails de divers combats entre les troupes anglaises et les insurgés d'Irlande.*

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 15 floréal.*

On assure ici qu'une flotte russe composée de douze vaisseaux de ligne & de quatorze frégates de 40 à 50 canons, vient de sortir des ports de la Crimée, & que soixante galères portant des troupes de descente, doivent se joindre à cette flotte. Comme les relations entre la Porte & la Russie paroissent très-amicales, on prétend que cette flotte a une destination secrète pour la Méditerranée. On travaille avec beaucoup d'activité à la construction d'une nouvelle flotte dans le port de Cherson.

## HONGRIE.

*De Semlin, le 12 prairial.*

Passwan-Oglou a refusé d'accepter les conditions qui lui ont été proposées par le commissaire que la Porte lui avoit envoyé. En conséquence, les hostilités ont recommencé il y a huit jours. Passwan-Oglou, à la tête de 4000 hommes de cavalerie, a attaqué un corps assez considérable de troupes ottomanes; mais après avoir perdu 1500 hommes, il a été obligé de se retirer. Les troupes du grand-seigneur n'ont eu qu'environ 100 hommes tant tués que blessés.

Il y aura bientôt une attaque générale sur Widdin.

## ALLEMAGNE.

*De Toplitz, le 17 prairial.*

L'archiduc Charles vient d'arriver ici pour y prendre les eaux. On y attend le prince Henri, grand oncle du roi de Prusse. On a cru voir dans cette rencontre un rendez-vous concerté entre ces deux princes, pour y conférer sur des objets sans doute importants.

*Bulletin de Rastadt, du 27 prairial.*

Jean Debry a aujourd'hui présenté ses pouvoirs à la chancellerie directoriale, & a fait ses visites au commissaire impérial & à la députation. On s'attend que les ministres français communiqueront, dès demain peut-être, une réponse à la dernière note de la députation de l'Empire. On est dans une vive inquiétude à cet égard, parce que de là peut dépendre le sort de l'Allemagne, & que cette piece fera connoître les intentions du directoire exécutif.

Le citoyen Sieyes a passé hier ici en allant à sa destination; il a dîné chez Jean Debry, & a dû coucher à Carlsruhe. Lorsqu'à son départ il a traversé le jardin du château de Rastadt, il a été suivi par la foule qui s'y promenoit & que le désir de voir un homme aussi célèbre dans les annales de la révolution a réunie sur son passage. Il a d'abord paru un peu embarrassé de ce rassem-

blement; mais bientôt il a semblé se prêter lui-même à la curiosité, en restant pendant quelques minutes arrêté auprès de sa voiture, qui l'attendoit à la grille extérieure du jardin. Il y a fait ses adieux à Jean Debry, qui l'avoit accompagné jusques-là.

On prétend ici que c'est un peu contre le gré du roi de Prusse que cet ambassadeur va à Berlin; que ce monarque a fait insinuer au directoire qu'il préféreroit un autre choix; mais que cette répugnance étant sans motif, le gouvernement français n'a pas cru devoir en tenir compte, ni accoutumer les cours à repousser ainsi des hommes dont le grand tort à leurs yeux est d'avoir contribué à l'établissement de la liberté en France.

Cette anecdote n'est peut-être qu'une fable; mais elle peut offrir une utile leçon de circonspection à quelques gouvernements.

On a enfin connoissance du contenu de la note remise le 4 de ce mois aux ministres français par les ministres prussiens. En voici le contenu:

« Sa majesté prussienne a vu, avec la plus grande surprise, les demandes aussi nouvelles qu'imprévues qu'a faites la république française depuis les négociations concernant les deux bases de la cession de la rive gauche du Rhin & des indemnités:

» Savoir, que les dettes des états qui perdent sur la rive gauche soient transportées sur la rive droite; que la noblesse immédiate qui fait des pertes sur la rive gauche, soit dédommée; que toutes les isles du Rhin soient abandonnées à la France, & que diverses positions militaires, &c. sur cette rive du Rhin lui soient cédées.

» La demande de la démolition d'Erhenbreisten a notamment paru étrange à sa majesté. Elle se flatte cependant que la France, cette fois, n'insistera pas sur ces demandes & qu'elle y renoncera sans peine, si elle a le désir de rester avec sa majesté en bonne intelligence & amitié, parce que la démolition d'Erhenbreisten & la conservation d'autres positions militaires sur la rive droite, annoncroient l'intention formelle de conserver une attitude offensive & menaçante contre le nord de l'Allemagne; ce qui forceroit l'Empire, & le roi en particulier, à des mesures continuelles de vigilance & de défense.

» Le roi est assurément très-cloigné d'entrer dans aucune coalition contre la France; & sa majesté se plaît à croire que la république cessera de manifester des desseins & une attitude offensifs, inquiétantes pour tout l'Empire.»

Le comte de Cobenzel est depuis trois jours à Selz; c'est le séjour le plus long qu'il y ait fait jusqu'à présent. M. le comte de Lehrbach est allé l'y joindre ce matin.

Il est arrivé hier de Vienne un courier qui a aussi-tôt passé le Rhin pour se rendre à Seltz. Les dépêches qu'il a apportées au comte de Lerbach auront sans doute donné lieu à son voyage de ce matin.

La longueur & la multiplicité des conférences font conjecturer qu'on a peine à s'y entendre sur les objets qui y sont discutés. On craint que si le directoire persiste à vouloir pour l'événement de Vienne une satisfaction autre que la démission du ministre Thugut, il sera difficile d'en trouver une convenable & qui ne blesse point trop l'orgueil autrichien.

## A N G L E T È R R E.

De Londres, le 23 prairial.

Le *Morning-Post* d'aujourd'hui contient deux lettres officielles du vice-roi d'Irlande. Dans la première, le lord Camden annonce qu'il y a eu à Ballycanoe, entre les insurgés & les troupes royales une affaire, où les premiers, d'après son rapport, auroient eu une centaine de tués.

Dans la seconde lettre, le vice-roi rend compte d'un échec éprouvé par le détachement du colonel Walpole. Il n'y avoue que la perte de 54 hommes & de deux pièces de canon, en reconnoissant que parmi les officiers, outre le commandant Walpole qui est resté sur la place, on a eu trois capitaines & un colonel de blessés.

Voici de quelle manière le *Morning-Post* s'exprime sur la situation de l'Irlande :

« Les lettres de Dublin & de Waterford que nous venons de recevoir, dit-il, ne donnent gueres l'espoir de voir se terminer de sitôt la *rebellion*. Les mesures du gouvernement d'ici, montrent assez qu'il ne s'y attend pas non plus, & qu'il faudra, pour y parvenir, des moyens plus rigoureux & une plus grande effusion de sang. La mort du colonel Walpole est officiellement confirmée. D'autres officiers ont été blessés à la même affaire. Mais il faut le dire, ce rapport est très-imparfait; on ne précise ni le nombre des troupes qu'il commandoit, ni même le jour de sa mort. D'après des lettres particulières, il paroît que le 5 prairial, il s'est mis en marche d'Arklow pour attaquer la ville de Wexford qui est entre les mains des *rebelles*. Le général Loftus étoit parti en même tems de Carlow pour secourir le colonel Walpole, dont la défaite a forcé les deux détachemens à se replier, l'un sur Arklow & l'autre sur Carnew.

» Pour contrebalancer les succès des *rebelles* au nord de Wexford, on disoit depuis hier, & d'après des lettres de Waterford, que les généraux Dundas, Johnston, Eustace & Duff avoient attaqué à New-Ross l'armée insurgente; que la ville avoit été brûlée, les habitans ayant tiré sur les troupes royales: enfin qu'après le combat le plus terrible, les *rebelles* avoient été mis en déroute avec perte de 5 à 6000 hommes. Mais des lettres de Dublin postérieures de deux jours, ne parlent point du tout de ce combat. On va cependant jusqu'à désigner les officiers que nous y avons perdus, parmi lesquels on compte les colonels Chomley Deering, Brydges & Hurst.

» Tous les rapports qui nous viennent de l'Irlande, sont tellement remplis de confusion & de mystère qu'il est impossible d'y démêler la vérité. Un fait constant, c'est que les *rebelles* sont maîtres de la ville de Wexford, ainsi que de tout le comté. Ils sont en forces dans les comtés de Wicklow, de Carlow & de Kildare. Le gouvernement connoit ces faits; aussi 2000 hommes de nos meilleures troupes (les gardes) viennent-ils d'être envoyés en poste

à Portsmouth, pour y être embarquées de suite sous les ordres du général Hulse. Ces troupes seront employées contre les *rebelles* de Wexford. L'esprit de mécontentement qui regne parmi plusieurs corps des *Yeomen* de l'Irlande met le gouvernement dans la nécessité d'y envoyer des troupes britanniques. On prétend aussi que parmi les insurgens, il y a beaucoup d'officiers français; &, dans le fait, le système de leurs opérations ne s'annonce pas du tout comme l'ouvrage de paysans inexpérimentés.

Une lettre particulière de Dublin, en date du 17 prairial, s'exprime ainsi :

« Je vous ai déjà rendu compte de la triste situation des choses dans le comté de Wexford. Les rapports officiels confirment le tout; mais je puis vous assurer que les bruits répandus relativement au massacre des familles protestantes de ce comté, sont absolument sans fondement.

» Il y a eu hier près de Gorey une action entre les troupes royales & les *rebelles*; l'avantage, d'après tout ce que je puis apprendre, est resté à ces derniers. Les rapports les plus exacts portent leur nombre dans le seul comté de Wexford à 20 mille pour le moins. Tout est ici en réquisition pour le transport des troupes, bagages, &c.

» Le comté de Meath est dans un état de commotion. Les nouvelles de Kelworth, dans le comté de Corke, sont aussi très-alarmanes, à ce que l'on dit; mais comme je n'ai rien appris d'authentique à ce sujet, je n'en veux rien dire.

» Les papiers de Londres parlent de la reddition de 4 mille insurgens; il n'en est rien. Tous les rapports de cette espèce, quand même on les trouveroit dans la gazette, ne méritent aucune croyance.

On voit, d'après ce style, que les auteurs des deux extraits que nous venons de présenter ne sont pas portés pour les insurgens. Ainsi, ils ne sont pas suspects, lorsqu'ils parlent de leurs forces & de leurs avantages. La lettre de Waterford, relative au combat que l'on prétend avoir eu lieu à New-Ross, est ainsi conçue; elle est en date du 17 prairial, à midi & demie :

« Il vient d'arriver ici un particulier qui nous apprend que les *rebelles* ont attaqué New-Ross. Le combat duroit encore au moment de son départ. Le feu avoit été mis à la ville, attendu que les habitans s'étoient joints aux insurgés, & avoient tiré de leurs maisons sur les troupes royales.

« P. S. A une heure & demie, il nous arrive un exprès de Ross. Les *rebelles* ont été mis en déroute, après avoir eu 5 à 6000 hommes de tués. *Peut-être* le nombre est-il exagéré. Mais il est sûr qu'ils ont été battus.

Cette nouvelle de Waterford n'étoit pas encore parvenue à Dublin, le 18 prairial, au soir. La distance n'est pourtant pas de trente lieues. Ainsi, comme l'a observé le *Morning-Post*, il est très-permis d'en douter. On n'auroit pas manqué d'instruire au plutôt le gouvernement d'une affaire aussi importante.

On vient d'apprendre à l'amirauté que le contre-amiral Curtius s'est réuni au lord Saint-Vincent avec cinq vaisseaux de ligne. (Le journal ne nous dit pas si ce sont les vaisseaux détachés de l'escadre de amiral Bridport, ou si c'est un renfort de cinq vaisseaux de plus).

## R É P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 26 prairial.

Voici les noms des membres de notre corps législatif mis

en arrestation, & qui sont tous détenus à la maison d'arrêt de la Châtellenie. *Première chambre* : Kosevli-Oateau, président ; Ockerse, de Lemon, van der Hoeven, de Beere, Rant & Vonck. *De la seconde chambre* : Visser, président ; Ploos van Amstel, B. Boeh, & Théodore van Leeuwen. — De plus, on a arrêté les citoyens Irhoven van Dam, Taute, le général de Meyera, Greve & Strick van Linschoten ; ce dernier, qui étoit ministre de la république batave à Stutgard, devoit se rendre à Paris avec la même qualité.

Le pouvoir exécutif provisoire est composé des citoyens J. Spoor, agent ou ministre de la marine ; G. J. Pyma, agent de la guerre ; I. J. A. Gogel, agent des finances ; R. W. Tadama, agent de la justice ; & A. J. Lapiere, agent de la police. Le citoyen Graveld est nommé secrétaire ; ce fut lui qui annonça les arrêts à l'ex-directoire.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 28 prairial.*

Des lettres de Vienne annoncent que les ambassadeurs anglais & russes y font jouer tous les ressorts pour engager la cour impériale à entrer dans un nouveau plan de coalition contre la France. Il paroît qu'ils ont gagné un certain parti dont le chef est le baron de Thugut, encore chef du département des affaires étrangères par *interim*. Mais de l'autre côté, ajoutent ces lettres, tous les sincères amis de la prospérité de la maison d'Autriche, tous ceux qui font des vœux pour le maintien de la paix, voient avec plaisir l'empereur mettre en ce moment sa confiance dans le parti anti-anglais, à la tête duquel est le comte de Cobenzel.

Les partisans de M. de Thugut sont furieux de la prépondérance actuelle de son rival. Mais on se flatte que les intrigues qu'ils emploient pour circonvenir de nouveau l'empereur & ressaisir le gouvernail des affaires, seront sans succès.

On sait que le comte de Cobenzel est très-porté pour l'exécution du grand plan du célèbre prince de Kaunitz, c'est-à-dire pour une étroite union entre la France & l'Autriche. Ce ministre ne néglige rien pour rétablir entre les deux états l'harmonie troublée par les derniers évènements de Vienne. Puisse-t-il renverser ses adversaires dans le cabinet autrichien, & éviter ainsi une nouvelle guerre continentale !

Il paroît que depuis qu'on a appris à Vienne l'inutilité des démarches du prince Reppin pour entraîner le roi de Prusse dans une nouvelle coalition contre la France, on s'y méfie davantage des insinuations des agens anglais. Si cette nouvelle est fondée, on s'en apercevra sous peu dans les négociations de Selz & de Rastadt.

Au reste, les préparatifs militaires continuent toujours de la part de l'empereur. Il fait fortifier toutes ses places frontières. Il a augmenté le cordon sur les confins de la Suisse orientale.

*DE PARIS, le 3 messidor.*

Le contre-amiral Latouche qui a voyagé en Italie, & qu'on avoit cru destiné à commander une des divisions de l'escadre de Toulon, est en ce moment à Paris.

— Le ci-devant marquis de Créquy a été arrêté, ces jours derniers, & conduit au Temple. Nous ignorons le motif de cette mesure.

— De nouvelles réflexions paroissent avoir déterminé

Barras à renoncer au projet d'aller aux eaux, dans un moment qui peut être décisif pour la paix du continent.

— On mande de Bruxelles, qu'il est passé par cette ville, les 28 & 29 prairial, plusieurs membres du corps législatif batave. On dit même qu'avec eux étoient Vreede & Finje, ci-devant directeurs, qui ont quitté la Haye avec la plus grande précipitation, dans la crainte d'être arrêtés, & qui se rendent à Paris, dans l'espérance d'en imposer au directoire français, sur les derniers évènements de Hollande.

— Une lettre de Gènes, en date du 14, porte que des bâtimens arrivés de Livourne, s'accordent à dire que le grand convoi français, composé de plus de 300 voiles, étoit encore, les jours précédens, dans les parages de l'isle de Gorgone, vis-à-vis Livourne, & qu'il continuoit à diriger sa marche au sud-est.

— Les Anglais ont toujours plusieurs frégates devant le Havre, mais il ne font aucune nouvelle attaque.

— On écrit de Rennes, que le 27 prairial, il y a eu, dans la commune de Hennerusal, canton de Plédéac, département des côtes du Nord, un rassemblement de 12 à 15 cents paysans, réunis à la voix de deux prêtres insensés, sous prétexte de faire le recensement des enfans en état de faire leur première communion, l'an prochain. Dès que les autorités constituées ont été informées de cet attroupement, ils ont pris des mesures pour le dissiper. La troupe cantonnée à Lamballe & la gendarmerie se sont mises en marche ; mais leur approche avoit été connue d'avance, & on n'a trouvé que les ornemens sacerdotaux de deux prêtres qui venoient de finir leur messe, l'un dans une grange, l'autre en plein champ.

On a saisi aussi quelques trainards qui ont été menés dans les prisons de Lamballe.

— Il circule à Rastadt des copies de l'acte de cession à la république, de la partie des états prussiens sur la rive gauche du Rhin. La gazette qui a publié cette pièce n'en donne pas la date, & ne dit pas de quelles signatures elle est revêtue.

— Des lettres récentes de Cadix, assurent que la division anglaise, actuellement dans la Méditerranée, ne peut pas être de plus de 15 vaisseaux de ligne.

— On a dit qu'un courrier, arrivé au directoire, avoit annoncé que cette division avoit depuis peu paru devant Toulon, & avoit par conséquent cessé de chercher Buonaparte ; mais ce bruit ne se confirme pas.

L'amiral Saint-Vincent bloque toujours Cadix avec 18 vaisseaux de ligne.

— Le consul de la république romaine à Venise a reçu du gouvernement autrichien l'ordre de quitter cette ville dans le plus bref délai, parce que cette république n'est pas encore reconnue par l'empereur.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

*Séance du 3 messidor.*

Les administrateurs du département du Doubs demandent si les secrétaires des administrations municipales & centrales doivent être regardés comme fonctionnaires publics. — Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

La citoyenne Mathieu demande quelques secours ; elle n'avoit pour soutien de sa vieillesse qu'un fils, qui est parti pour les armées en 1792, & qui y a été tué. — Renvoi au directoire exécutif.

Le citoyen Champlune fait hommage d'une carte des isles britanniques & des descentes qui y ont été faites. — Mention honorable.

Le conseil renvoie au directoire exécutif une pétition de l'administration de Châteauneuf, qui se plaint de manquer de fonds.

Bailly fait la seconde lecture d'un projet de résolution sur l'établissement d'un tribunal de commerce.

Sur l'observation de quelques membres qu'une commission est chargée d'un travail sur cet objet, le conseil ordonne l'ajournement.

Lecoqte-Puyravaux & plusieurs autres nouveaux membres prêtent le serment prescrit par la loi.

Engerrand prononce un discours sur le projet de résolution relatif aux notaires, & s'attache à prouver que leurs fonctions sont incompatibles avec toute autre fonction publique.

Le conseil ordonne le renvoi de ces observations à la commission chargée de cet objet.

On reprend la discussion sur les testamens militaires.

Desclosaux a le premier la parole ; il appuie le projet de résolution qui lui paroît juste : il croit qu'il est des objets dont on doit laisser les soldats disposer à leur gré ; objets qu'ils ne confondront jamais avec les biens ordinaires. L'arme, par exemple, avec laquelle ils ont souvent vaincu ; le coursier, compagnon de leurs périls, de leurs travaux, de leurs exploits, sur lequel ils se croient invincibles & qu'ils aiment. Ce ne sont là, peut-être, que des illusions ; mais elles sont grandes, nobles & consolantes ; il faut bien se garder de chercher à les dissiper ; il faudroit les augmenter, s'il étoit possible.

Duplantier est d'un autre avis ; il voit de grands dangers dans le projet, & en général dans cette faculté de tester qui conduit à accumuler beaucoup de richesses sur une même tête, à les conserver dans une même famille. C'est cette faculté qui a fait généralement les hommes dangereux à la liberté & leur a ouvert le chemin à la domination : d'ailleurs ce seroit une exception, & nos loix s'y opposent.

Jacqueminot a répondu aux différens orateurs, & s'est attaché à prouver que le projet n'avoit pas les dangers qu'on y a cru voir.

Malès trouve cet ajournement trop court. Le conseil, dit-il, a ordonné l'impression des différens discours qui ont été prononcés dans cette discussion. Son intention a sans doute été qu'on pût méditer ces discours ; autrement, à quoi leur impression servirait-elle ? Je demande donc l'ajournement à trois jours après la distribution des discours, dont l'impression a été ordonnée. Songez qu'il s'agit ici d'une question importante : la commission, au nom de laquelle ce projet dont il s'agit vous a été présenté, vous a déclaré par l'organe de son rapporteur, qu'elle avoit pris les bases de ce projet dans les loix romaines ; or, on sait que les principes du droit public chez les Romains, étoient en tous points contraires aux principes de notre droit politique ; on sait encore que les loix civiles doivent se trouver dans un rapport parfait avec le droit politique ; autrement par de foibles, de lentes, de sourdes, mais de fines atteintes, elle finissent par le détruire : c'est la goûte d'eau qui tombe sur le

marbre, & qui malgré sa dureté parvient à la longue à le percer.

Portier (de l'Oise) va plus loin ; il regarde l'ajournement demandé par Malès comme insuffisant, & propose d'ajourner & de discuter le projet de résolution dans les formes constitutionnelles. La nation française, dit-il, n'est pas une nation essentiellement militaire ; elle se compose de divers élémens, l'agriculture, le commerce, les arts & les armes. Comment se fait-il qu'on veuille sans cesse donner aux armes une sorte de prépondérance ? La gloire militaire, vous a dit Daunou à votre barre, au nom de l'institut national, la gloire militaire éclipe toutes les autres ; cela est vrai. Prenez donc garde à ne pas donner aux armes un avantage trop considérable sur les autres professions. Déjà on vous a proposé des écoles de Mars, un plan de circonscription militaire inadmissible, un autre établissement de vétérans, & l'on vous propose aujourd'hui les testamens militaires. On diroit qu'on veut donner quelque fondement à ce que prétendent certaines gens, que les Français sont une nation conquérante. Non ; nous nous sommes battus pour notre liberté ; la force des choses nous a forcés à aggrandir notre territoire : mais qu'on respecte notre territoire & notre liberté, & nous posons les armes pour ne plus les reprendre que lorsque notre liberté ou nos propriétés seront menacées, ou que nous y serons contraints pour garder la foi des traités : ce n'est pas conquérir que nous voulons, c'est conserver.

On cite les loix romaines : mais si nous examinons dans quel tems ces loix sur les testamens militaires ont été faites, nous trouverions peut-être qu'elles sont l'ouvrage d'une faction & qu'elles ne tendaient qu'à servir chez les Romains, cet esprit de conquête qui vouloit envahir sans cesse.

On dit qu'on ne crée pas un privilège pour une classe de citoyens, puisque tous les français sont soldats.

La constitution fait une distinction entre la garde nationale sédentaire & la garde nationale en activité. Oui, quant à la garde nationale sédentaire, tous les français sont soldats ; mais la garde nationale en activité est bien une classe distincte, ayant une solde, un régime, une discipline & des loix particulières : les soldats sont jugés par d'autres tribunaux, sont soumis à d'autres peines que le reste des citoyens, dont ils ne peuvent pas exercer les droits tant qu'ils ont les armes en main, & qu'ils sont sous leurs drapeaux.

Je demande donc l'ajournement dans les formes constitutionnelles.

Après quelques légers débats, la proposition de Portier est adoptée. Le rapporteur est autorisé à faire réimprimer le projet avec les changemens qu'il y a fait & les observations par lesquelles il l'a défendu.

*Nota.* Le conseil des anciens a repris la discussion sur la résolution relative au régime hypothécaire : il a déclaré que la constitution annulloit cette nouvelle résolution, attendu qu'elle n'avoit point été soumise aux trois lectures. Il a également déclaré que la constitution annulloit pour la même cause, la résolution relative aux expropriations forcées.

(Nous ferons connoître demain la discussions).

*Bourse du 3 messidor.*

Rente provisoire, 18 f. — Tiers consolidé, 15 f. 15 c. — Bons, 2 f. 15 c. — Bons  $\frac{1}{2}$ , 2 f. 13 c. — Bons  $\frac{1}{4}$ , 55 f. per.

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 423.